



A/59/7
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 30 JUILLET 2019

Assemblées des États membres de l'OMPI

**Cinquante-neuvième série de réunions
Genève, 30 septembre – 9 octobre 2019**

LISTE DES DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

Document établi par le Secrétariat

1. Le présent document contient la "Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget" à sa vingt-neuvième session (6 – 10 mai 2019) (document WO/PBC/29/7) et à sa trentième session (8 – 12 juillet 2019) (document WO/PBC/30/15).
2. *Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, sont invitées*
 - i) à prendre note de la "Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget" (documents WO/PBC/29/7 et WO/PBC/30/15) et*
 - ii) à approuver les recommandations formulées par le Comité du programme et budget figurant dans les mêmes documents.*
3. En particulier, les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, sont invitées à examiner les questions en suspens indiquées dans le document WO/PBC/30/15 sous la décision relative au point 11 "Programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021" (document A/59/8), paragraphes iii) et iv).

[Les documents WO/PBC/29/7 et
WO/PBC/30/15 suivent]

Comité du programme et budget

Trentième session
Genève, 8 – 12 juillet 2019

LISTE DES DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

établie par le Secrétariat

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

document WO/PBC/30/1.

Le Comité du programme et budget (PBC) a adopté l'ordre du jour (document WO/PBC/30/1).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE L'ORGANE CONSULTATIF
INDÉPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS) DE L'OMPI

RAPPORT DE L'ORGANE CONSULTATIF INDÉPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS) DE
L'OMPI

document WO/PBC/30/2.

*Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de
prendre note du Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI
(WO/PBC/30/2).*

DÉLAIS VISÉS POUR LA PROCÉDURE D'ENQUÊTE ET LES PROCÉDURES CONNEXES

document WO/PBC/30/14.

Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du contenu du document WO/PBC/30/14.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE L'ORGANE CONSULTATIF INDÉPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS) DE L'OMPI – PROPOSITION DU JURY DE SÉLECTION

document WO/PBC/30/3.

Le Comité du programme et budget (PBC) a approuvé les recommandations du jury de sélection concernant la sélection de deux nouveaux membres de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI, qui figurent au paragraphe 19 du rapport du jury de sélection (document WO/PBC/30/3).

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

documents WO/PBC/30/4 et WO/PBC/30/4 Add.

Le Comité du programme et budget a recommandé à l'Assemblée générale et aux autres assemblées des États membres de l'OMPI de prendre note du Rapport du vérificateur externe des comptes (document WO/PBC/30/4)

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI)

document WO/PBC/30/5.

Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du Rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI) (document WO/PBC/30/5) et a demandé, pour les rapports futurs, que le directeur de la Division de la supervision interne fasse coïncider la période couverte par le rapport annuel avec celle des programmes de travail de la DSI et les états financiers annuels.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)

document WO/PBC/30/6.

Le Comité du programme et budget (PBC) :

- i) a pris note du présent rapport (document WO/PBC/30/6);*
- ii) a accueilli favorablement et appuyé l'évaluation par le Secrétariat de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations découlant des rapports*
 - JIU/REP/2018/7 (recommandation n° 9);*
 - JIU/REP/2018/6 (recommandation n° 10);*
 - JIU/REP/2017/7 (recommandation n° 1); telle qu'elle figure dans ledit rapport; et*
- iii) a invité le Secrétariat à proposer une évaluation des recommandations en suspens faites par le Corps commun d'inspection (CCI) aux fins de leur examen par les États membres.*

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI

document WO/PBC/30/7.

Le Comité du programme et budget (PBC), ayant examiné le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2018 (document WO/PBC/30/7), et reconnaissant que celui-ci revêt un caractère d'auto-évaluation du Secrétariat, a recommandé aux assemblées de l'OMPI de prendre note de la performance financière positive et des progrès accomplis par les programmes en 2018 dans la réalisation des résultats escomptés.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTATS FINANCIERS ANNUELS POUR 2018; ÉTAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 JUIN 2019

A) RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS POUR 2018

document WO/PBC/30/8 Rev.

Le Comité du programme et budget a recommandé à l'Assemblée générale et aux autres assemblées des États membres de l'OMPI d'approuver le rapport financier annuel et les états financiers pour 2018 (document WO/PBC/30/8 Rev.).

B) ÉTAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 JUIN 2019

document WO/PBC/30/9.

Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note de l'état de paiement des contributions au 30 juin 2019 (document WO/PBC/30/9).

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ANNUEL SUR LES RESSOURCES HUMAINES

document WO/PBC/30/INF/1.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMME ET BUDGET PROPOSÉ POUR L'EXERCICE BIENNAL 2020-2021

documents WO/PBC/30/10, WO/PBC/30/10 Corr. et WO/PBC/30/10 Corr.2 (français, espagnol et russe).

Le Comité du programme et budget (PBC), ayant achevé son examen détaillé du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021 figurant dans les documents WO/PBC/30/10 et WO/PBC/30/10 Corr.,

i) a approuvé :

a. l'inclusion dans le programme 19 des deux nouveaux indicateurs d'exécution suivants :

- *Pourcentage de publications phares de l'OMPI dont le résumé est traduit dans toutes les langues officielles de l'ONU; niveau de référence 62,5% (5 sur 8); objectif visé 100%;*
- *Pourcentage de publications mondiales de l'OMPI sur des questions de fond relatives à la propriété intellectuelle, publiées en 2020-2021 et traduites dans toutes les langues officielles de l'ONU; niveau de référence 0% en 2018 (0 sur 4); objectif visé 100%;*

- b. *une augmentation de 800 000 francs suisses des ressources autres que les ressources en personnel pour le programme 27 afin de permettre la réalisation des objectifs visés des indicateurs mentionnés au point a;*
- c. *une réduction de 1 655 800 francs suisses de l'augmentation proposée de la provision pour le programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI au titre du programme 23, ainsi que les modifications correspondantes aux pages 19, 21, 23, 24 et 142 (version anglaise), notamment la suppression de la "récompense liée aux résultats de l'Organisation". La provision s'élevant désormais à 1 152 000 francs suisses devra être utilisée pour des récompenses individuelles et par équipe définies dans le programme de récompenses et de reconnaissance, à savoir :*
- Récompense "L'excellence au service des résultats";*
 - Récompense "Tournés vers l'avenir";*
 - Récompense "Unis dans l'action";*
 - Récompense pour "Un comportement responsable";*
- ce qui exclut toute récompense à l'échelle de l'Organisation;*
- ii) *a prié le Secrétariat*
- a. *d'établir une version révisée du programme et budget pour l'exercice biennal 2020-2021 sur la base du point i); et*
- b. *de proposer une révision de la politique linguistique de l'OMPI à la trente et unième session du PBC;*
- iii) *est convenu d'examiner la question restant à régler de la méthode de répartition par union utilisée pour l'établissement de l'annexe III : Répartition des recettes et des dépenses par union en 2020-2021, y compris la version de l'annexe III figurant dans les questions-réponses sans la contribution nominale de 1% des recettes estimées des unions financées par des contributions, de l'Union de La Haye et de l'Union de Lisbonne au titre des dépenses communes, à la cinquante-neuvième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI;*
- iv) *est convenu de revenir sur la question faisant l'objet du document WO/PBC/30/10 Corr. lors de l'adoption du programme et budget pour l'exercice biennal 2020-2021 à la cinquante-neuvième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI. Il a également prié le Secrétariat de présenter pour examen lors des assemblées un document de travail indiquant le montant exact, les calculs détaillés, les sources et les modalités de financement nécessaires en rapport avec le jugement n° 4138 du Tribunal administratif de l'OIT.*

PLAN-CADRE D'ÉQUIPEMENT POUR 2020-2029

document WO/PBC/30/11.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver le financement à imputer aux réserves de l'OMPI des projets présentés dans le PCE 2020-2029 pour l'exercice biennal 2020-2021, pour un montant total de 19 millions de francs suisses.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : PROPOSITIONS DE RÉVISION DE LA POLITIQUE DE L'OMPI EN MATIÈRE DE PLACEMENTS

document WO/PBC/30/12.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver les modifications apportées à la politique en matière de placements (document WO/PBC/30/12).

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS DE RÉFORME STATUTAIRE

document WO/PBC/30/13 Rev.

Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note de l'état d'avancement du processus de réforme statutaire (document WO/PBC/30/13 Rev.).

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION

[Fin du document]

Comité du programme et budget

Vingt-neuvième session
Genève, 6 – 10 mai 2019

LISTE DES DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

établie par le Secrétariat

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

document WO/PBC/29/1.

Le Comité du programme et budget (PBC) a adopté l'ordre du jour (document WO/PBC/29/1).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE L'ORGANE
CONSULTATIF INDÉPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS) DE L'OMPI – RAPPORT DU
JURY DE SÉLECTION SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE SES TRAVAUX

document WO/PBC/29/2.

Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du rapport du jury de sélection de l'OCIS sur l'état d'avancement de ses travaux.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : SYNTHÈSE PRÉLIMINAIRE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE ET DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES DE L'OMPI EN 2018

document WO/PBC/29/INF/1.

Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du contenu du document WO/PBC/29/INF/1.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : INFORMATIONS ACTUALISÉES CONCERNANT LE MÉCANISME PILOTE DE COMPENSATION

document WO/PBC/29/INF/2.

Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du contenu du document WO/PBC/29/INF/2.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE PROGRAMME ET BUDGET PROPOSÉ POUR L'EXERCICE BIENNAL 2020-2021

document WO/PBC/29/3.

Le Comité du programme et budget (PBC), ayant achevé une première lecture par objectif stratégique, annexes et appendices compris, du projet de programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021 (document WO/PBC/29/3) :

- i) a approuvé les modifications que les États membres proposent d'apporter aux stratégies de mise en œuvre du programme, risques et mesures d'atténuation, grilles d'évaluation des résultats, explications et tableaux concernant les ressources, graphiques concernant la collaboration interprogrammes, et références aux objectifs de développement durable dans les programmes 1, 2, 3, 8, 9, 15, 16, 19, 20, 21, 23, 28 et 30;*
- ii) a prié le Secrétariat d'établir une version révisée du projet de programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021 sur la base du point i);*
- iii) a pris note du fait que les dépenses de personnel pour 2020-2021 seront actualisées dans la version révisée du projet de programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021 afin de tenir compte de l'incidence des modifications apportées au barème des traitements des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, avec effet au 1^{er} janvier, 2019 et du nouveau barème de rémunération considérée aux fins de la pension pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur entré en vigueur le 1^{er} février 2019 (incidence qui s'élève approximativement à 3 millions de francs suisses);*
- iv) a pris note, entre autres, des questions en suspens dans les programmes ci-après, appelant un complément d'examen à la trentième session du Comité du programme et budget :*
 - a) Indicateur d'exécution relatif à la traduction des publications de l'OMPI dans toutes les langues officielles (programme 19);*
 - b) Programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI (programme 23). À cet égard, le Secrétariat collaborera avec les États membres intéressés, notamment en organisant dès que possible une séance d'information pour avancer sur cette question avant la prochaine session du PBC;*

c) *Initiative relative à l'horodatage numérique (programme 28). À cet égard, une liste étoffée de questions-réponses sera publiée dès que possible avant la prochaine session du PBC, qui abordera en détail les points techniques, juridiques et relatifs à la propriété intellectuelle soulevés à la vingt-neuvième session du PBC; et*

d) *Méthode de répartition par union utilisée pour l'établissement de l'annexe III : Répartition des recettes et des dépenses par union en 2020-2021. À cet égard, le Secrétariat inclura dans les questions-réponses une version de l'annexe III sans la contribution nominale de 1% des recettes estimées des unions financées par des contributions, de l'Union de La Haye et de l'Union de Lisbonne au titre des dépenses communes.*

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : VERSION ACTUALISÉE DU DISPOSITIF D'APPLICATION DU PRINCIPE DE RESPONSABILITÉ À L'OMPI

document WO/PBC/29/4.

Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du dispositif d'application du principe de responsabilité à l'OMPI, intégrant les sept composantes suivantes : i) planification axée sur les résultats; ii) gestion des performances et des risques; iii) mécanismes de suivi, de supervision et de recours; iv) activités de contrôle; v) information et communication; vi) normes éthiques et intégrité; et vii) environnement de contrôle.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : VERSION ACTUALISÉE DE LA DÉCLARATION DE L'OMPI RELATIVE AU RISQUE ACCEPTÉ

document WO/PBC/29/5.

Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note de la déclaration de l'Organisation relative au risque accepté figurant dans le document WO/PBC/29/5.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN DE FINANCEMENT POUR RÉTABLIR LA COUVERTURE DES PRESTATIONS À LONG TERME DUES AU PERSONNEL DE L'OMPI

document WO/PBC/29/6.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,

- i) d'approuver le financement visant à rétablir le taux de couverture de 50% des engagements au titre des prestations à long terme dues au personnel de l'OMPI, pour un montant total de 38,3 millions de francs suisses; et*
- ii) de prier le Secrétariat de continuer de participer aux travaux du Réseau Finances et Budget sur les questions relatives à la gestion des engagements au titre de l'AMCS.*

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION

[Fin du document]